



Le Bulletin Syndical

SNUipp-FSU 15

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC - section du Cantal

7 Bâtiment de l'Horloge 15000 Aurillac

Tél. : 04 71 64 03 35 - Fax : 04 71 64 00 17 - E.MAIL : snu15@snuipp.fr SITE: <http://15.snuipp.fr/>

numéro 47

supplément 3

Juin 2005

EDITO:

Nous voici parvenus au terme de cette année scolaire. Avant de souhaiter à chacun de bonnes vacances amplement méritées, l'équipe du SNUipp-FSU a tenu à faire un bilan de l'année écoulée. Vous en trouverez un résumé dans ces pages.

Que de luttes, de manifestations, de rassemblements. Que d'énergie dépensée sur chaque dossier, qu'il s'agisse de cas personnels ou de causes collectives.

Le SNUipp-FSU n'a pas l'habitude de pratiquer la langue de bois. Nous ne vous dirons pas que tout est pour le mieux et que nos combats ont toujours abouti.

La vérité est que notre société est prise dans une profonde tourmente qui ne concerne pas seulement l'École, et pas seulement la France.

Le rôle de notre syndicat, dans cette situation critique, est d'abord d'être rassembleur. Le SNUipp-FSU a fait de l'Unité dans la lutte son premier mot d'ordre. Cette unité n'est pas toujours facile à réaliser, et des divergences parfois profondes sont malheureusement inévitables (on l'a vu en 2003 sur la question des retraites, ou plus récemment sur celle du référendum).

Malgré cela, nous continuons à croire que seule la plus grande unité pourra nous donner une chance de faire entendre nos exigences : celles de la profession, et celle de nos élèves qui ont droit à une Éducation à la hauteur de leurs attentes.

En cette fin d'année, tous, nous attendons avec impatience que sonne l'heure des vacances.

Il faut reconnaître que sur le terrain, les enseignants sont bien placés pour sentir la lente mais constante dégradation de leurs conditions de travail, qu'il s'agisse des effectifs par classe, des réseaux d'aide, des remplacements, du travail de direction, de la réduction des budgets, de la disparition des Aides Éducateurs... ou de nos salaires, que nos luttes ont permis de faire augmenter un peu, mais encore insuffisamment.

Déjà, nous préparons la rentrée de septembre. Vous serez à votre poste, le SNUipp aussi. Que vous soyez syndiqués ou non, nous vous demanderons de nous aider à agir : en répondant à nos enquêtes, en étant présents lors des manifestations, en nous avertissant chaque fois que sur le terrain quelque chose vous choque, ou qu'une situation se dégrade et mérite attention.

Notre lutte est l'affaire de tous et elle est indispensable.

Bonne lecture et bonnes vacances à tous.

L'équipe du SNUipp Cantal

REUNION AIS

La mise en place de la LOLF aboutit à une réduction dramatique de l'enveloppe allouée aux RASED pour leurs déplacements.

Le gel des postes G avait déjà fortement affaibli le dispositif. Ce nouveau coup menace de réduire à peu de chose les capacités d'intervention des réseaux.

Que faire ? Quelle riposte pouvons-nous organiser ?

Le SNUipp-FSU vous propose une réunion

MERCREDI 29 JUIN

à 16h00

**Bâtiment de l'horloge
(salle 701) à Aurillac**

Cette réunion nous permettra de définir une position commune afin d'être efficaces dès la rentrée.

"Le Bulletin Syndical "

ISSN 1243-7913

Imprimé par nos soins - Trimestriel
numéro 47 supplément n°3
Mai 2005

Siège social :

Mr Roger Delort 7 place de la Paix 15 000 Aurillac

Directeur de publication :

Mr Castel Gérard - Ec. Élém 15250 St-Paul des Landes

SOMMAIRE

Page 1 : édito, réunion AIS

Page 2 : Remplacements, CLIS,
règlement intérieur

Page 3 et 4 : CAPD 2nd
mouvement

Page 5 et 6 : Bilan d'une année
syndicale

Page 7 et 8 : Bulletin d'adhésion
ou de ré-adhésion.

- www.snuipp.fr (site national)
- <http://15.snuipp.fr/> (site départemental)
- E.MAIL : snu15@snuipp.fr

Ce bulletin a été envoyé grâce au fichier informatique de la section cantalienne du SNUipp.
Conformément à la loi du 06 - 01-1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Cantal - 7 Place de la Paix - 15000 Aurillac

REPLACEMENTS : UNE DELEGATION INTERSYNDICALE RENCONTRE L'IA

Suite à cet entretien, le communiqué de presse suivant a été diffusé.

Les représentants des syndicats SUD-Education, SGEN-CFDT, SDEN-CGT et SNUipp-FSU du Cantal ont rencontré mardi 21 juin Madame l'Inspectrice d'Académie pour lui faire part de leur grande inquiétude concernant la question des remplacements dans le premier degré.

Le trop faible nombre de remplaçants disponibles dans notre département occasionne des difficultés de plus en plus fréquentes et constantes.

Les difficultés de remplacement ne se situent plus uniquement pendant la période hivernale comme c'était le cas jusqu'à présent, mais tout au long de l'année.

Beaucoup d'écoles en auront fait l'expérience au cours de cette année, et les parents d'élèves le savent : le trop faible nombre de remplaçants occasionne des perturbations importantes dans les écoles. La répartition des élèves sans enseignant dans les autres classes nuit au bon fonctionnement de ces dernières.

Ainsi, une absence non remplacée a des répercussions sur l'ensemble du fonctionnement de l'école.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que le Cantal est l'un des départements qui connaît le plus faible taux d'absentéisme de France (Selon les chiffres du ministère).

Dans ces conditions, l'ensemble des syndicats a convenu de donner à tous les enseignants du premier degré des consignes strictes, et d'engager ceux-ci à refuser d'accueillir les élèves chaque fois qu'une absence prévue ne sera pas remplacée.

Les parents d'élèves ainsi que les maires en seront chaque fois informés.

De toute évidence, cette solution n'est pas satisfaisante puisqu'elle prive des enfants d'école et peut impliquer des difficultés de garderie pour certains parents. Mais accueillir des élèves dans de mauvaises conditions peut présenter des risques, notamment dans les petites structures à deux ou trois classes où l'enseignant voit soudain ses effectifs doubler !

Madame l'Inspectrice d'Académie a répondu que cette question était liée aux moyens attribués au département. Ceux-ci sont en effet insuffisants pour répondre aux besoins.

Tout au long de l'année, parents, élus et enseignants se sont mobilisés pour réclamer des moyens pour l'école. Les organisations syndicales continueront à appuyer ces luttes et seront particulièrement attentives aux moyens attribués à l'Éducation Nationale.

CLIS

Comme nous vous l'annoncions dans notre précédent bulletin, alerté par les psychologues scolaires, le SNUipp-FSU est intervenu auprès de l'Inspectrice d'Académie afin de demander la création d'une CLIS.

Madame l'Inspectrice après nous avoir entendus, nous a confirmé qu'il y avait là, de son point de vue également, un sujet de préoccupation.

Nous avons insisté pour que l'IA ne soit pas une fois de plus le parent pauvre de la carte scolaire. Il paraîtrait en effet logique que les postes G gelés chaque année n'échappent pas tous au secteur de l'IA.

L'IA nous ayant affirmé qu'elle souhaitait « si possible » faire un effort dans ce sens, la

question de l'implantation éventuelle de ce poste a été évoquée. Aucune école n'a été citée, mais il semble que c'est sur le secteur d'Aurillac que l'implantation serait la plus utile. Nous avons insisté pour que, si un poste est effectivement créé comme nous le souhaitons, son intégration dans une école soit discutée avec l'équipe pédagogique.

Tout en approuvant l'intention, l'IA nous a répondu que le temps pressant cela ne serait peut-être pas facile à mettre en place.

Nous restons donc dans l'attente d'une décision. *Nathalie Moncanis, Martine Versange et Erik Rousseaux*

Dernière minute : une CLIS est effectivement créée, à La Jordanne, Aurillac.

REGLEMENT INTERIEUR

Un groupe de travail s'est réuni vendredi 17 juin pour réviser le règlement intérieur type du Cantal.

La dernière loi sur l'interdiction du port de signes religieux y sera intégrée.

Certains collègues nous avaient posé des questions sur la possibilité de donner des médicaments aux enfants à l'école, notamment lorsque les parents le demandent.

Sur cette question la loi est formelle : aucun médicament ne peut être distribué à l'école, même si les parents présentent l'ordonnance du médecin. Les seules exceptions concernent des enfants ayant des pathologies particulières (par exemple les diabétiques) pouvant nécessiter que l'enseignant ait toujours la possibilité de secourir l'enfant en cas de besoin. Dans ce cas-là un enseignant peut être amené à administrer des médicaments, voire des piqûres d'insuline par exemple, mais rien ne peut être fait sans projet spécifique.

Commentaire du SNUipp-FSU : la loi est la loi. Mais il n'est pas toujours facile dans les écoles d'expliquer aux parents que si l'enfant doit prendre des médicaments il est préférable qu'il reste à la maison. Il revient donc aux enseignants de faire preuve (une fois de plus) de diplomatie.

CAPD MOUVEMENT DEUXIEME PHASE DU 23 JUIN 2004

nom	bareme	affectation
ALVES SANDRINE	12.833	Remplacements CAPA-SH IME St Flour + remplacements
AMBLARD MARIE	1.333	1/2 Jou sous Monjou + 1/2 Tivoli
ARAUJO NADEGE	1.333	ZIL St Mamet
BARD CAROLINE	11.833	IR Le Parc Allanche adjt
BLANCHET ANTOINE	16.677	½ Cassaniouze + ½ Paul Doumer
BOUSQUET JULIE	1.333	Mauris adjt
BOUSQUET STEPHANIE	1.333	La Jordanne adjt
BOUYSSÉ DIDIER	28.333	Adjt Canteloube
BOYER MARIE	0.333	Adj Mauriac
BRYGO MARIE	1.333	Adj Laveissière
BUGNAZET CEDRIC	11.333	IR Le Parc Allanche adjt
BYRAGEE DEBORAH	2.333	Chalvignac CU
CALVO LAURA	0.333	Sans poste
CHARPENTIER CAROLE	1.333	Dir Mat JB Veyres
CUMINGE LAURE	0.333	Sans poste
DAUDE CARINE	0.333	Sans poste
DELORT CINDY	14.333	Brigade AIS
DOUDIES DELPHINE	12.833	IME Les Escloses Mauriac
DUMAS HELENE	1.333	Marcenat dir 2 classes
DUMAS SANDRINE	12.833	½ éducateur EREA + 1 j IESHA + ¼ dispo IEN
DUVAL FRANCOIS	1.333	RAD Riom ès Montagnes
DUVERT FABIENNE	15.333	CLIS La Jordanne
FALIERES AUDREY	0.333	Adj Le Vigean
FAUCONNEAU JEAN	0.333	RAD Ydes
FAURE JEREMY	17.333	1.5 j Polminhac + 1 j Marmiers + 1 j JB Veyre + 1 j Roannes St Mary
FAURE BETTY	16.333	Adjt Canteloube
FLEYS STEPHANIE	20.300	2 j St Martin Valmeroux + 1 j Jussac + 1 j Arpajon + 0.5 j dispo IEN
GAIDE LOUIS	12.833	IR Cansel Polminhac
GINESTE JULIEN	0.333	1/2 Mauriac ELE + 1/2 dech direction
GIRAUD ROMAIN	0.333	Adj Ydes
GIRONA DELPHINE	11.333	SEGPA Mauriac
GUINAMANT CAMILLE	0.333	Sans poste
IRLE CHRISTELLE	3.333	RAD Riom ès Montagnes
JACQUES VIOLAINE	1.333	Vic sur Cère 1/2 elem + 1/2 mat
JOHANY PRIVAT ANGELINE	20.333	1 j Massiac + 1.5 j Tanavelle + 1 j Roffiac (77.78 %)
KOMORIN CAROLINE	0.333	Roumégoux CU (RPI)
LARDON FABIENNE	0.333	Adj St Urcize
LASSAIGNE CHRYSTELLE	1.333	Sans poste
LEFEVRE MELANIE	0.333	Dir Champagnac—Bois de Lempre
LHOSTE CELINE	0.333	1.5j Modulateur+ 1j Mauris + 1j Glénat + 1 j TDep (Mauris)
MEYNIÉL MARJORIE	0.333	1/2 Trizac + 1/2 Lanobre
MEYROUX VALERIE	33.000	Adjt Canteloube
MINORET FREDERIQUE	14.833	Remplacements CAPA-SH EREA + remplacements
MOREAU VIRGINIE	0.333	Adj Ydes
MOULINEAU ERIC	27.483	½ Coltines + ½ Neuvéglise
NESPOULOUS AMANDINE	0.333	1/2 Leynhac + 1/2 Mauris

PENACCHIO RAHOBISOA SANDRIN	18.722	Adj Canteloube
REDON PIERRE JEAN	2.333	Adj Arpajon mat
ROUQUETTE CELINE	1.333	Dir Allanche 4cl
ROUSTAIN PIERRE JEAN	18.792	Adj La Jordanne
RUMIN SOPHIE	16.883	Adj Ytrac
SABATIER EDITH	0.333	Sans poste
SALVY SANDRA	3.322	St Paul des Landes 1/2 CP renforcé + 1/2 adj
SAUVANT EMILIE	1.333	Adj Champs sur Tarentaine
SOBELLA MAGALI	0.333	1.5j Moussages + 1j Drugeac +1j Mauriac +1j Bois de Lempre
SOULIE CHISTELLE	17.333	Adj Paul Doumer
SYREGEOL CLAIRE	1.333	1/2 St Simon + 1/2 Sansac de M
TANAVELLE SANDRINE	20.333	Adj Les Ternes
TONY CAROLE	1.333	1/2 Mauriac ELE + 1/2 dech direction
VALETTE JULIEN	17.167	TM FC
VACHER VIRGINIE	11.333	IR Cansel Polminhac
VIALETON GOUPIL VIRGINIE	1.333	Adj JB Rames

Compte rendu des CAPD du 22 et 23 juin 2005

Temps partiels : 2 annulations de temps partiels et 2 nouvelles demandes libérant 1j à la maternelle d'Arpajon et un poste d'adjoint à Mauriac.

Disponibilités : Gillet-Mathieu Delphine libère un poste aux Ternes, Astier Cécile libère la direction de Roumégoux, M et Mme Baruzier libèrent la ZIL de St Mamet et un poste d'adjoint à Ytrac et Pouille Jérôme le poste d'animateur informatique (gelé faute de candidature)

Conseillers pédagogiques : CPC EPS Mauriac : Goutille Yves accepte de faire fonction et libère la direction de Champs qui sera occupée par Lafarge J.Michel à TP, libérant à son tour un poste d'adjoint à Champs.

CPC EPS Aurillac I : Banyik Dominique, libère adjoint à La Jordanne. CP langues : Coudreuz Laurence, libère la direction de Champagnac/Bois de Lempre

Maitres formateurs : 5 postes IMF de Canteloube sont vacants, ils seront donnés adjoints à TP. Cayla JP à Condat et Charbonnel P à Arpajon seront IMF tout en gardant leur poste.

Brustel E libère la direction de l'école d'Application des Frères Delmas pour occuper le poste de direction départemental de la MGEN. A Gonod prendra la direction à TP. Un contact a été pris avec tous les CAFIPEMF, de barèmes égaux ou supérieurs au sien et n'occupant pas de poste de maître formateur afin de ne pas modifier le mouvement en profondeur.

Poste de réadaptation : 1 support supplémentaire libère un poste à JB Rames Aurillac.

Permutations : Vedrenne Carine (RAD Tivoli) et Lac Pascal (RAD La Jordanne), Dubreuil Stéphanie (directrice Le Vigeon) et Vidal Nadine (adjointe Le Vigeon)

Ouvertures : CLIS à la Jordanne

Direction SEGPA Mauriac : pas de candidatures, Mme DiNocera fera fonction et libère son poste d'adjoint

Exéat : Peyrard -Rio I. intègre l'Hérault et libère adjoint à Laveissière. Sabourin Christine intègre l'Essonne et libère adjoint à Ydes. d'autres exéats seront accordés sous réserve d'inéat au coup par coup.

Inéat : Delvaller Maryse intègre le département. Cet inéat ne s'est pas fait au barème mais au nom des besoins de service, cette collègue demandant la direction du Parc à Allanche.

Le SNUipp s'inquiète d'une démarche qui manque singulièrement de transparence. Doit-on comprendre que pour intégrer le Cantal, il peut suffire de postuler sur un poste dit difficile? La solution n'est peut-être pas à rejeter, à condition que les règles fixées soient clairement établies en CAPD, dans un souci d'équité. Ce pourrait être une bonne façon de recruter des maître G par exemple, mais l'IA n'est pas de cet avis, qui ne craint plus de laisser entendre en CAPD que l'avenir des G est de toutes façons compromis. On pourrait imaginer que les collègues ainsi accueillis dans le Cantal prennent un engagement sur une durée à définir (3 ou 5 ans) Ce n'est pas le cas ici, et la manière dont a été accordé cet inéat nous paraît des plus contestables.

IR Allanche : l'administration souhaitait ne maintenir que 2 postes sur 3. Nous nous sommes élevés contre ce choix compte tenu de la difficulté sur le poste et souhaitons que la convention avec l'association qui gère l'IR soit revue avant toute modification de carte scolaire. L'IA a maintenu ce 3ème poste tout en signifiant qu'en cas d'absence, ces postes ne seront pas prioritairement remplacés. Nous veillerons à ce que les collègues nommés sur cet établissement ne se sentent pas laissés pour compte.

Intégration dans le corps des PE : 41 candidatures retenues pour 44 propositions d'intégration. Le ministère récupère le reliquat.

Divers : La gestion des remplacements est dorénavant déléguée aux circonscriptions.

Proposition circulaire mouvement (à l'étude pour 2007) : les personnes occupant un poste à TP qui seraient sans poste après le 1er mouvement, pourraient, s'ils en font la demande expresse, avoir une priorité sur leur dernier poste dès lors qu'il apparaîtrait au 2ème mouvement.

CONGRES SNUipp CANTAL du mercredi 15 JUIN

La fin de l'année est l'heure des bilans, la chronologie de la page suivante ne retient que les temps forts de l'année. Il faudrait bien sûr y ajouter les incessants combats menés en commission paritaires : cent fois sur le métier, les délégués syndicaux remettent l'ouvrage.

Même s'il est usant à chaque fois de s'entendre répondre que l'IA doit faire avec les moyens qu'on lui donne, notre rôle reste de veiller à la transparence et l'équité.

Quelques exemples : le poste de Lascelle avait été oublié dans la liste du mouvement : ce sont les délégués SNUipp qui ont fait rectifier. Les priorités des stagiaires CAPA-SH étaient peu claires dans la circulaire mouvement, il nous a fallu insister pour que l'IA prenne une décision nette. Les frais de déplacement des journées pédagogiques menaçaient de ne plus être remboursés : nouvelle intervention des délégués syndicaux.

Sur le plan nationale, si l'heure n'est pas aux grandes victoires, soulignons cependant que l'unité a permis de forcer le gouvernement à négocier sur les salaires. Le rapport Thélot qui comportait beaucoup de points inquiétants, n'a été que très partiellement suivi par Fillon, dont la loi ne sera peut-être jamais appliquée (affaire à suivre). D'une manière générale, la constante résistance des enseignants a pu permettre d'éviter le pire.

Mais une chose est certaine : en 2005-2006, la lutte continuera.

Le congrès a été l'occasion de renouveler le Conseil syndical. Il était prévu 20 membres à l'origine. Beaucoup de collègues ayant souhaité y participer, il a été décidé à l'unanimité de proposer un peu plus de places pour accueillir de nouveaux collègues. Le Conseil syndical reste ouvert également à d'autres syndiqués qui souhaiteraient s'y investir.

CONSEIL SYNDICAL 2005-2006	
NOM Prénom	Poste
CASTEL Gérard	Adjoint St Paul des Landes
DE CASTRO Lucette	Retraitée
DELORT Edmond	Adjoint Frères Delmas Aurillac
GAILLARD Myriam	CLAD Belbex
GAILLARD Richard	Brigade remplacement
GIRONA Delphine	SEGPA Mauriac
GUDUCK Sylvie	Brigade remplacement
JULLES Serges	RAD Massiac
LAGRIFFOUL Gérard	Directeur Jussac
LEROY-BADUEL Evelyne	Brigade remplacement
LOOSFELT Gaëtan	Animateur informatique
MARCHE Michel	Adjoint Naucelles
MARSAN Laurent	Rased Vic /Cere
MILHAU Nicole	Adjoint ST Paul des Landes
MONCANIS Nathalie	CLIS Paul Doumer Aurillac
PERES LABOURDETTE Luc	Adjoint D'application Rue des Frère Delmas
PIGANIOL Christian	Directeur Tivoli Aurillac
POIGNET Alain	Animateur OCCE
ROUSSEAU Erik	Adjoint Maurs
SAVARY Pascale	Adjoint Mat La Fontaine Aurillac
SPRIET Nicole	CLAD Frères Delmas Aurillac
VIALATTE Alain	Adjoint Neussargues
VERSANGE Martine	Psychologue scolaire

CHRONOLOGIE D'UNE ANNEE DE LUTTES

Septembre : l'EREA n'a pas fait sa rentrée 2004 : 10 jours de grève, réunions, descentes des collègues à l'IA. Finalement, une délégation est reçue au rectorat. 1 poste est rendu à l'EREA (2 suppressions étaient prévues). Demie victoire qui a tout de même montré que l'action pouvait être efficace.

Rapport Thélot et loi Fillon : dès le début de l'année scolaire, nous avons connaissance des principales conclusions du rapport Thélot. **Le 10 novembre, une RIS rassemblait près de 200 collègues** autour de cette question. Dans tous les départements, l'insatisfaction est vite devenue palpable et a nourri en manifestants les cortèges qui ont défilé par la suite.

L'opposition au plan Fillon s'est révélé être un catalyseur qui a permis de réunir parents d'élèves, lycéens et enseignants dans un même mouvement.

7 décembre : grève du SNES. Le SNUipp n'a pas suivi sur cette date, préférant se donner le temps de préparer la mobilisation en janvier. (Le Cantal s'était prononcé pour un appel à la grève aux côtés du SNES). La mobilisation est malgré tout forte : 43% de grévistes dans le second degré.

Grève unitaire le 20 janvier : 60% de grévistes, 1200 manifestants à Aurillac. Le mot d'ordre commun portait sur les salaires et la défense du service public. Les enseignants y ajoutent leur opposition à la loi Fillon.

19 janvier, puis 26 janvier : des AG se réunissent autour de la **carte scolaire**. Le 26, à l'issue de l'AG, une cinquantaine de personnes, parents et enseignants, envahissent les locaux de l'IA et y font la fête. Les journaux s'en font l'écho.

Samedi 5 février : manifestation unitaire. Salaires, emplois, services publics sont de nouveau à l'ordre du jour. 1500 manifestants à Aurillac.

Mercredi 9 février : Nouvelle AG carte scolaire. Les représentants des syndicats, de la FCPE, de nombreuses écoles, des DDEN etc, se mettent d'accord pour l'organisation d'une manif le 12 mars pour défendre la carte scolaire.

Vendredi 11 Février : le CTPD carte scolaire n'a pas lieu comme prévu : des parents d'élèves en lutte envahissent la salle et un dialogue impromptu s'engage avec l'administration. La FSU décide de quitter la salle par solidarité avec les parents.

(Petite pause pendant les vacances de février)

Samedi 5 mars : nous avons prévu de participer à la **manif de Guéret** pour les services publics. Les mauvaises conditions météo ne le permettent pas. La

manif accueillera malgré tout plusieurs milliers de personnes...et François Hollande recevra lui quelques dizaines de boules de neige : le référendum de mai fait une première victime.

Jeudi 10 mars : Grève Nationale. Les journées d'action se succèdent, puisque les lycéens sont descendus dans la rue le 8 et les chercheurs le 9. Si le mot d'ordre national commun vise les salaires, les services publics et l'emploi, **les enseignants, et surtout la FSU, ajoutent une fois de plus à la liste leurs revendications contre le plan Fillon.**

Samedi 12 mars : Manifestation cantalienne sur le thème de la carte scolaire. Malgré le calendrier chargé, parents, élus et enseignants sont au rendez-vous

Mercredi 16 mars : la quasi-totalité des membres du CDEN quitte la salle (syndicats, parents, élus). Celui-ci se tiendra en petit comité (préfet et IA).

Mercredi 23 mars : nouvelle AG carte scolaire

Samedi 2 avril : manifestation régionale à Clermont-Ferrand dans le cadre d'une journée nationale d'action contre le plan Fillon. Une délégation du Cantal y participe. Sur place, environ 2000 personnes. Le cortège est composé de lycéens, de parents, et d'enseignants. Chez les enseignants, la FSU est de loin la plus représentée.

(2ème pause : vacances d'avril)

Mi avril : la FSU Cantal, décide de se prononcer clairement pour le NON au référendum et d'être présente dans les comités du non aux côtés d'ATTAC, du PC, du « non » socialiste », de la CGT, de Solidaires, de la Confédération paysanne, etc (le SNUipp-FSU Cantal avait décidé de se positionner pour le non dès la mi mars)

Lundi 16 mai : grève du lundi de pentecôte. 35 % de grévistes dans le 1^{er} degré et une condamnation quasi générale du procédé par les salariés du public comme du privé.

Mardi 24 mai : un **meeting unitaire** pour le Non remplit la salle de l'Escudilliers. Bruno Joulia y parle au nom de la FSU.

Dimanche 29 mai : C'est la fête des mères, sur laquelle le SNUipp n'a pas pris position et c'est surtout la victoire du **NON au référendum** qui ouvre des perspectives qui restent à analyser.

Jeudi 16 juin : rassemblement unitaire devant la préfecture à 18h00 pour le respect du Non du 29 mai.

Mardi 21 juin : rassemblement sur la question des salaires et de l'emploi public lancé au plan national par la CGT. Dans le Cantal, la FSU décide de s'associer à cet appel.

Bulletin de syndicalisation au SNUipp-FSU 2005-2006

Je me syndique au SNUipp-FSU afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'éducation,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique au sein de la Fédération Syndicale Unitaire de l'Enseignement, l'Éducation la Recherche, la Culture.

Je demande au SNUipp Cantal de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Cantal.

NOM : _____ Prénom : _____
 Nom de jeune fille : _____ Date de naissance : _____
 Adresse personnelle : _____
 tél. : _____ Portable : _____ e.mail : _____ Fonction : _____
 Nature du poste occupé : _____ Corps: _____ Échelon : _____ Indice : _____
 Établissement d'exercice : _____
 Montant de la cotisation (voir barème ci-dessous) :euros Date : _____
 Mode de paiement choisi :
 chèque global
 prélèvement automatique de 8 fois
 Signature _____

IMPORTANT :

- ◆ Ne pas oublier de nous adresser un RIB ainsi que l'autorisation et la demande de prélèvement (page suivante) pour les adhérents qui choisissent le prélèvement automatique pour la première fois.
- ◆ Les adhérents de l'an dernier ayant déjà opté pour ce mode de paiement renverront simplement, si nécessaire, la fiche qui leur sera adressée directement par la section à la rentrée.

COTISATIONS 2005-2006

Cotisations 2005-2006 = indice x 0,266

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit. Adjt	90,44	94,70	97,09	98,95	101,61	103,47	105,87	111,45	117,04	124,49	136,72
PE Adjt	92,57	99,75	104,80	110,39	116,51	123,96	131,40	140,98	150,56	162,53	174,76
Instit. Dir	93,37	97,62	100,02	101,88	104,54	106,40	108,79	114,38	119,97	127,41	139,65
PE Dir CU	95,49	102,68	107,73	113,32	119,43	126,88	134,33	143,91	153,48	165,45	177,69
Instit. Dir	96,82	101,08	103,47	105,34	108,00	109,86	112,25	117,84	123,42	130,87	143,11
PE Dir 2/4	98,95	106,13	111,19	116,77	122,89	130,34	137,79	147,36	156,94	168,91	181,15
Instit. Dir	100,55	104,80	107,20	109,06	111,72	113,58	115,98	121,56	127,15	134,60	146,83
PE Dir 5/9	102,68	109,86	114,91	120,50	126,62	134,06	141,51	151,09	160,66	172,63	184,87
Instit. Dir +	103,21	107,46	109,86	111,72	114,38	116,24	118,64	124,22	129,81	137,26	149,49
PE Dir +	105,34	112,52	117,57	123,16	129,28	136,72	144,17	153,75	163,32	175,29	187,53
Instit. AIS -	94,43	98,69	101,08	102,94	105,60	107,46	109,86	115,44	121,03	128,48	140,71
PE AIS-	96,56	103,74	108,79	114,38	120,50	127,95	135,39	144,97	154,55	166,52	178,75
Inst CPC-	101,35	105,60	108,00	109,86	112,52	114,38	116,77	122,36	127,95	135,39	147,63
PE CPC -	99,75	106,93	111,99	117,57	123,69	131,14	138,59	148,16	157,74	169,71	181,94
PE Dir	105,87	113,05	118,10	123,69	129,81	137,26	144,70	154,28	163,86	175,83	188,06
PE Dir	124,49	131,67	136,72	142,31	148,43	155,88	163,32	172,90	182,48	194,45	206,68
PE Hors	131,40	148,69	159,60	170,51	184,60	196,84	208,01				

- Mi-temps ou temps partiel : 70 % de la cotisation
- PE 1 : 32,00 €
- PE 2 et collègues en dispo : 69,00 €
- Retraités instits : 71,50 €
- Retraités PE et PEGC : 87,20 €
- Aides-éducateurs et AVS : 32,00 €
- PEGC : cotisation harmonisée au niveau académique



C'est décidé,
je me syndique !

Le pouvoir d'achat des enseignants est en baisse et ce ne sont pas les augmentations que nous a concédées le gouvernement qui peuvent compenser la hausse du coût de la vie.

Bien que confrontée elle aussi à cette hausse, la section du Cantal a cependant décidé de ne pas augmenter les cotisations syndicales pour l'année 2005-2006.

Pour 100 € de cotisation, vous ne payez que 33 €!

Vous êtes imposable sur le revenu :
66 % de votre cotisation syndicale seront déductibles du montant de votre impôt sur le revenu 2006.

Vous n'êtes pas imposable sur le revenu :
Votre cotisation syndicale sera de 69 € (montant de la part nationale) (sur présentation de l'avis d'imposition 2005)

